



ADTM INFOS N° 26 avril 2011

Association Des Terres Minées

Siège Social : la Mairie 49120 Cossé d'Anjou

Site Internet : <http://desterresminees.fr/>

Messagerie : desterrresminees@free.fr

L'ADTM sera toujours plus déterminée et de plus en plus vigilante

Cela fait 10 ans que l'ADTM lutte pour la sauvegarde du toit de l'Anjou. Malheureusement elle n'a pas été entendue par les autorités compétentes, malgré multiples preuves d'irrégularités dans les procédures, malgré l'opposition des riverains. Le Préfet dans son arrêté du 20 Janvier 2011 donne à l'entreprise Lahaye Charier l'autorisation d'exploiter la carrière de l'Angibourgère.

Pas confiance !

Toutefois, après de si nombreuses années, nous sommes toujours là et nous sommes d'autant plus déterminés à faire respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral. Il est nécessaire que subsiste un contrôle permanent pour ce type d'activité pour éviter les dérives du carrier qui semble peu soucieux de ses engagements.

En effet, nous avons eu connaissance récemment qu'un dépôt de terre avait eu lieu dans une zone dite humide sur le versant de l'Hyrôme. Cette procédure est strictement interdite, ces zones sont protégées.

Que penser d'une entreprise qui agit de la sorte, en sachant pertinemment qu'elle est hors la loi.... Imaginez ce qu'elle pourrait "s'autoriser" pour l'exploitation d'une carrière Difficile de faire confiance....

L'ADTM a eu raison d'exister car :

- l'exploitation serait en place depuis de nombreuses années, avec des contraintes moindres voire inexistantes.
- Le site aurait été encore plus près du village de Cossé d'Anjou.
- La profondeur a été limitée à 48m au lieu des 60m initialement prévue.
- La durée d'extraction ramenée à 20 ans au lieu des 30 ans dans le premier arrêté.
- Le tonnage annuel ramené à 200 000 tonnes au lieu des 300 000 tonnes.
- Nous avons aujourd'hui une expertise faite par un hydrogéologue sur la qualité et la quantité de l'eau, celle-ci nous servira de comparatif pour les prochaines années. Nous ne manquerons pas d'alerter les services de l'état au moindre indice !

Charier propriétaire de 85ha !

L'entreprise Charier serait maintenant propriétaire de 85ha à l'Angibourgère avec environ 20 hectares consacrés à la carrière et à ses infrastructures !

On est en droit de s'interroger sur les motifs de cette extension territoriale !

Combien de tonnes de blé sont perdues chaque année sachant que c'étaient les meilleures terres du coin !

On peut imaginer l'installation d'un jeune agriculteur qui aurait produit 70 quintaux /ha soit 6000 quintaux par an !

On peut imaginer aussi 2 familles en cultures spécialisées bio.

On peut imaginer 4 familles en cultures maraîchères bio avec AMAP.

Ce n'est pas utopique, regardez bien dans nos communes environnantes la Salle, Chemillé, ça existe déjà !!

La pénurie de Céréales dans le monde devrait nous mettre en garde à ne pas laisser des terres se vendre à des non agriculteurs. **Un département français part en routes et infrastructures de toutes sortes tous les 10 ans !!**



Landériciens méfiez vous !

D'autre part, Monsieur le maire de la Tourlandry annonce un passage actuel de 50 camions/jour.... En réalité, conjoncture oblige, il circule au **maximum 6 camions/jour** aujourd'hui. Ces propos pourraient faire penser aux riverains que, finalement, la nuisance routière est moindre car leurs ressentis ne peuvent être que faibles.... Or, il est planifié une rotation de **46 camions/jour** en moyenne avec des pointes à **76**, lorsque la carrière sera en pleine activité !!!!! Nous sommes bien loin de ce qui se passe aujourd'hui... Landériciens, méfiez vous des apparences et restez en alerte. Cette faible rotation s'explique par le fait que, pour la 2^{ème} année consécutive, l'exploitation est en sommeil, les stocks sont à leur maximum et ne s'écoulent pas. Utilité de cette exploitation??? Cela prouve que la pénurie de matériaux pour justifier l'autorisation provisoire était un faux prétexte.

Il est impératif que tout un chacun continue de veiller aux irrégularités éventuelles, de questionnements, aux nuisances observées. Que vous soyez adhérents ou non, c'est impératif pour l'avenir de tous. En avertir l'ADTM pour que l'ensemble des réclamations soient répertoriées et transmises aux services compétents de l'Etat..

Le directeur des carrières de l'entreprise se dit soulagé de pouvoir enfin « faire nos preuves auprès de nos clients ». Nous nous demandons ce qui a bien pu l'empêcher de le faire auparavant puisqu'ils avaient une autorisation "provisoire" d'exploiter.

L'arrêté est devant nos experts !

L'arrêté est actuellement à l'étude par nos experts. L'ADTM est forte de ces 10 ans de lutte et ne compte pas abandonner maintenant sous prétexte que la Préfecture a autorisé ce que l'on considère comme une absurdité.

Notre rôle pour la protection de l'environnement ne peut se satisfaire de "pseudos" contrôles facilement contournables puisqu'ils sont rarement effectués à l'improviste.



Notre action future sera la vigilance !

Notre action va être maintenant beaucoup plus dans le respect de l'arrêté et pour cela nous aurons besoin de l'attention de tous les riverains. **Nous continuerons à dénoncer les IMPORTANTS ECARTS entre les EFFETS PREVUS par l'étude d'impact et les REALITES VECUES par les RIVERAINS**. On sait aussi que chaque contestation devra être argumentée et authentifiée par un huissier. Que nous solliciterons notre avocat et des experts, ce qui veut dire que l'on aura besoin d'être soutenu par nos adhérents.

Et surtout, la population sera avertie de ce qui se passe en catimini et aura les cartes en main pour pouvoir contester et espérer conserver son cadre de vie.

Et rien que pour ça nous devons poursuivre. 10 ans de lutte, de dépenses d'énergie de chacun, ne peuvent être balayés ainsi.

L'ADTM RESTE ET RESTERA DÉTERMINÉE